

Il était une fois, un pays béni des dieux, habité par de gentils schtroumpfs ...

Un drôle de pays aussi. Appelons le DROMELAND ! (c'est un drôle de nom, non ?)

Un jour, une grande société, ADDITION (c'est aussi un drôle de nom, non ?), de celles que l'on qualifie de grande multinationale capitaliste, et dont un technicien futé avait été attiré par un petit feu follet en se promenant dans un forêt de ce beau pays, s'est dit, s'il y a feu follet, c'est qu'il doit y avoir du gaz. Alors, cherchons !

Mais pour chercher ce gaz, ADDITION dut demander une autorisation aux Grands Vizirs, qui à l'époque, c'était il y a quelques années, dirigeaient ce pays. Le Grand Vizir, qui à cette époque, était censé s'occuper de la protection de l'Environnement, n'y vit que du feu. Il délégua le dossier à l'un de ses sbires, lequel lui prépara et lui fit signer en douce le parchemin¹ qui autoriserait ADDITION à venir détruire ce beau pays pour y extraire son graal, celui qui lui donnerait accès à la richesse suprême...

Mais les Grands Vizirs de l'époque et leurs sbires avaient oublié que ce beau pays était habité ; habité par de gentils schtroumpfs, amoureux de leur beau pays, respectueux de son intégrité, soucieux de leur santé. Lorsqu'ils eurent connaissance de ce projet funeste, les gentils schtroumpfs du beau pays se mobilisèrent², et le Calife, patrons des Grands Vizirs, qui lui n'avait cure de tout cela et surtout ne voulait pas de problèmes car il devait sous peu remettre en jeu sa charge de Calife, comme cela se fait de temps en temps dans ce beau pays (comme si cela pouvait changer quelque chose au bon ordre des choses selon les critères de la société ADDITION et de ses consœurs...) donna l'ordre au Grand Vizir en charge de l'Environnement de reprendre son parchemin³. Courageusement, il promulgua même un nouvel édit⁴ afin que, si d'autres sociétés comme ADDITION souhaitaient à l'avenir chercher du gaz dans ce beau pays, elles devraient le faire en s'engageant à respecter l'intégrité de l'Environnement, la santé de ses gentils habitants. Comme en l'état de ses connaissances ADDITION ne savait pas faire, elle fit le dos rond, en attendant, qui un nouveau Calife et d'autres Grands Vizirs moins regardant, qui un miracle peut-être, car au pays des gentils schtroumpfs, il arrive quelquefois des choses bizarres...

Et c'est ainsi qu'un jour, il y a peu, le nouveau Grand Vizir en charge de l'Environnement accorda discrètement à une nouvelle société, PIERRECREUSE, (drôle de nom, non ?), de celles que l'on qualifie de start-up innovante, un parchemin l'autorisant à rechercher de l'eau chaude dans ce beau pays⁵, juste là où ADDITION voulait venir extraire du gaz (drôle de hasard, non ?). Oui, il y en aurait sous nos pieds (... de l'eau chaude, en plus du gaz, ce beau pays est un pays béni, non !), bien assez pour nous chauffer, et même pour nous faire de la lumière⁶. Avec de l'eau chaude, c'est drôle, non ? Un vrai miracle !

Et puis si ça ne marche pas, pour la lumière ou pour nous chauffer, comme les recherches profondes de PIERRECREUSE utiliseraient les mêmes techniques d'approche⁷ que celles que voulait mettre en œuvre ADDITION, alors, tout redeviendrait possible... Un vrai miracle !

A moins que les gentils schtroumpfs, habitants de ce beau pays qu'est DROMELAND, ...

Jack SZABO – janvier 2015

¹ 31 mars 2010 – Signature par JL Borloo, Ministre du Développement Durable, de trois permis exclusif de recherche de gaz de schiste dans le sud-est, dont celui dit de « Montélimar » accordant à la société TOTAL un permis exclusif sur une partie des départements de la Drôme, de l'Ardèche, du Gard et de l'Hérault.

² 26 Février 2011 à Villeneuve de Berg (07) – plus de 15 000 manifestants (selon la police !) s'opposent aux permis de recherches dits de « Montélimar », « Villeneuve de Berg » et « Nant ».

³ 3 octobre 2011 - abrogation du permis de Montélimar en application de la « loi Jacob ».

⁴ 13 juillet 2011 – « Loi Jacob » interdisant toute recherche ou exploitation de gaz de schiste utilisant la technologie dite de la « fracturation hydraulique », à l'exclusion d'expérimentation contrôlée (non appliquée à ce jour).

⁵ Signature par Ph Martin, Ministre de l'Ecologie et de l'Energie, de l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 accordant à la société FONROCHE un permis exclusif de recherche en géothermie « haute température » sur tout l'ouest du département de la Drôme, et mordant sur le sud-est de l'Ardèche, dit permis du « Val de Drôme ».

⁶ Instruction actuellement en cours par le Préfet de la Drôme de 2 demandes de permis exclusif de recherche en géothermie « basse température », dits de « Valence » et de « Montélimar » au bénéfice de la même société FONROCHE.

⁷ Recherche autorisée par technique géo-sismique avec utilisation de camions vibrateurs, et forage traditionnel en grande profondeur pouvant permettre d'identifier au passage des zones renfermant du gaz de schiste, deux techniques que TOTAL n'a pas eu le temps de mettre en œuvre avant l'abrogation de son permis.